



Mesures de restriction de certains usages de l'eau

Vu la situation actuelle de sécheresse qui touche la France et le département, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a pris par arrêté des mesures de restriction de certains usages de l'eau dans le département jusqu'au 31 juillet 2017. Si les conditions météorologiques et hydrologiques poursuivent la tendance actuelle, nous serons dans l'obligation de renforcer les mesures de restriction de l'usage de l'eau. La situation est préoccupante.

Est interdit dans l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle :

- l'utilisation de l'eau à titre privé pour le lavage des véhicules hormis ceux réalisés dans une station professionnelle et les véhicules concernés par des mesures réglementaires ou techniques ;
- de 11 à 18 heures, l'arrosage des pelouses et espaces verts privés et publics ;
- de 11 à 18 heures, l'arrosage uniquement manuel des jardins potagers ;
- le remplissage et l'appoint d'eau des piscines privées.

Les services de la police de l'eau sont susceptibles de mener des contrôles inopinés de terrain portant sur la bonne application des mesures définies par l'arrêté. Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral s'exposent à une peine d'amende allant jusqu'à 1500€ voire 3000€ en cas de récidive. Nous comptons sur le civisme de tous pour respecter ces mesures.

10 gestes simples préconisés par des associations de protection de la nature pour réduire votre consommation en eau potable.

1- Je ferme mon robinet : un robinet ouvert, c'est 12 litres par minute en moyenne. Quand je me lave les dents ou les mains, j'arrête l'eau ! Un robinet ouvert pendant trois minutes représente l'équivalent de 36 bouteilles d'eau d'1 litre perdues. Je munis mes robinets d'économiseurs d'eau. Ils diminuent le débit de sortie des robinets jusqu'à 50%. Je préfère l'eau froide à l'eau chaude pour préparer mes petits plats.



2- J'économise l'eau pour ma toilette. Il vaut mieux prendre une douche qu'un bain (80L en moyenne pour une douche de 4 à 5 minutes contre 150L pour un bain). Je me lave au savon. Les gels-douche non bio contiennent des produits chimiques et agressent la peau. Ils moussent souvent beaucoup... Choisissez plutôt des savons naturels. C'est mieux pour votre peau et ils se rincent beaucoup plus vite.



3- Je récupère la première eau. Mettez un récipient sous les robinets pour récupérer l'eau perdue lorsque vous vous lavez les mains ou attendez que l'eau chaude arrive. Cette eau servira à laver les légumes ! Récupérez l'eau de nettoyage de vos légumes pour arroser le potager.

4- Je choisis un lave-linge écologique. Les lave-linge de classe A permettent de réduire la consommation d'eau (50%) et d'électricité (44%). Préférez le programme « éco » au classique, vous ferez des économies d'eau et d'électricité supplémentaires. Attention à utiliser votre lave-linge de façon économe, soit uniquement quand la machine est pleine.

5- J'utilise mon lave-vaisselle à bon escient. Je mets en fonctionnement mon lave-vaisselle lorsqu'il est rempli. Le lave-vaisselle utilise environ 15 litres d'eau, soit deux à trois fois moins que la vaisselle à la main (42 litre en moyenne). Lorsque je fais la vaisselle à la main, je ne laisse pas couler l'eau en permanence. J'utilise deux récipients : un pour laver la vaisselle et un pour la rincer.

6- J'utilise du papier 100% recyclé et je limite mes impressions. Une tonne de papier recyclé permet d'économiser 20 000 litres d'eau. En remplaçant votre papier blanchi par du papier 100% recyclé non blanchi, vous économisez 90% d'eau.



7- Je récupère les eaux de pluies. L'eau de pluie peut être utilisée dans toutes les activités qui ne nécessitent pas d'eau potable. La récupération des eaux de pluies est une pratique qui tend de plus en plus à se développer pour économiser la ressource en eau mais aussi pour désengorger les réseaux d'évacuation, car ils contribuent à lutter contre les effets néfastes dus aux inondations.

8- J'arrose mon jardin de manière économique : Arrosez le soir. J'utilise mon stock de première eau pour arroser mes légumes.

9 - J'opte pour un système de chasse d'eau à deux débits. Ce système permet de réduire le débit de 15L par jour pour un foyer de deux personnes. Cela vous permet de réduire votre consommation d'eau des toilettes de 50%. Si vous n'en avez pas, il vous suffit de placer une bouteille d'eau remplie de sable dans le réservoir de la chasse d'eau. Attention : une chasse d'eau qui fuit revient à une consommation supplémentaire de 30 à 250m³ par an !

10 - Je vérifie qu'il n'y a pas de fuite. En moyenne, 20% de la consommation domestique d'eau est perdue dans des fuites. Un robinet qui fuit peut dépenser jusqu'à 120L d'eau par jour ! Il est donc important de vérifier régulièrement l'état de vos robinets. A force d'encombrer les canalisations (cheveux, gels etc.), la pression augmente dans les tuyaux et des fuites se créent.

Délibérations du conseil municipal

Réseau d'eau : dispositif de chloration

Le conseil a décidé de rénover le dispositif de chloration du réservoir principal et d'en installer un au réservoir de Saulxures-les-Vannes. Les chlorations sont effectuées actuellement manuellement.

L'offre proposée par la SAS MARTINI a été retenue. Elle s'élève à 7 910,40 €TTC.

Réfection des trottoirs du lotissement des grésines'

Le conseil a décidé de confier les travaux de réfection des trottoirs du lotissement des Grésines à la société EUROVIA. Les travaux s'élèvent à 64 229,33 €TTC.

Ils seront réalisés au mois de septembre. La réfection de 10 avaloirs dans le village sera aussi réalisée.

Programme 2017 de travaux forestiers

Le conseil a accepté partiellement le programme de travaux forestiers proposés par l'ONF. Le montant des travaux acceptés s'élève à 9 922,77 €TTC (coupes 7t, 10t, 12, 22j).

Divers travaux d'aménagement

Adoption de devis pour engager divers menus travaux:

- bardage de l'arbalétrier de la halle : Sarl XYLOPROTEC pour 646,80 € TTC,
- aménagement de la Fontaine Madame : Entreprise JMJ pour un montant de 453,20 € TTC,
- rénovation de gonds de volets : BATI ANCIEN pour un montant de 1 368,00 €TTC,
- confortation du massif escalier d'accès à l'église : BATI ANCIEN pour un montant de 1 098,00 €TTC,
- Pose d'un premier galbion en verre au carrefour de Blénod-les-Toul : Entreprise JMJ pour un montant de 249,36 €TTC.

Chantier jeunes 2017

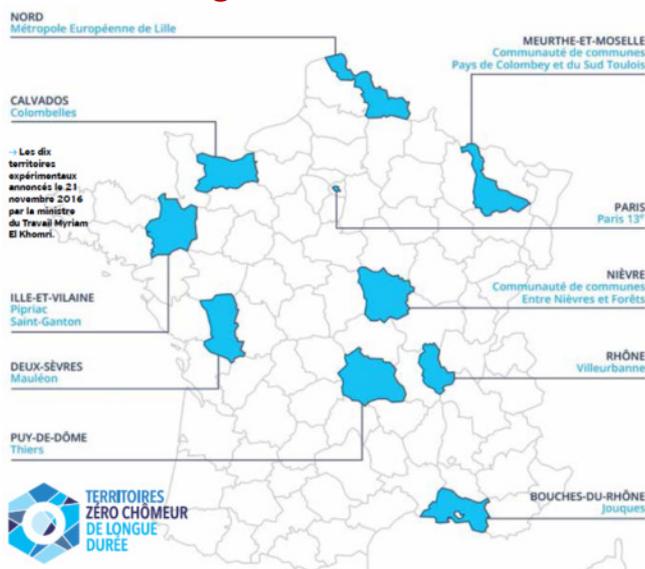
Le conseil a décidé de reconduire l'opération 'chantier jeunes'. A l'instar des années passées, cette opération vise à proposer aux jeunes du village, dans leur seizième et dix-septième année, de participer à divers menus travaux d'entretien de bâtiments communaux et d'espaces publics.

Les tâches exercées par les jeunes seront encadrées par le conseil municipal. Le chantier débutera le lundi 10 juillet. Une réunion de présentation en mairie a eu lieu le samedi 24 juin.

Les jeunes s'inscrivent à la semaine et s'engagent à réaliser 18 heures par semaine, ventilées sur 5 demi-journées (du lundi au vendredi). En contrepartie du service rendu, une gratification s'élevant à 15 € par jour soit 75 € par semaine, sera versée à chaque jeune.

Délibérations du conseil municipal

Experimentation nationale 'Zéro chomeur longue durée'



10 territoires au niveau national ont été sélectionnés suite à un appel à projet pour mener pendant 5 ans l'expérimentation nationale 'Zéro Chômeur longue durée'. Le pays de Colombey et du sud Toulais est l'un de ces 10 territoires. Ce projet est certes très ambitieux mais mérite d'être expérimenté.

Pour notre territoire, l'expérimentation a débuté en janvier 2017. A ce jour une vingtaine de personnes a été recrutée.

'La Fabrique' est le nom de l'association qui a été créée pour mener cette expérimentation. Elle est basée sur l'ancien site du JDM à Bulligny.



Considérant la nécessité de renforcer la cohésion sociale dans le village, **le conseil municipal a proposé à la Fabrique d'être une commune 'pilote', à l'échelle de la communauté de communes, pour développer un partenariat avec La Fabrique pour créer et animer au sein du village des activités génératrices de lien social.**

Deux réunions ont eu lieu avec la Fabrique pour affiner le projet. Notre objectif commun est de définir pour début septembre trois actions à conduire sur le village.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du conseil et toute l'actualité détaillée sur www.vannes-le-chatel.mairie54.fr



Zéro phyto

L'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales est interdit depuis le 1er janvier

2017 à l'exception des stades. Les enjeux sont importants : il s'agit de préserver notre santé, d'éviter la dégradation des nappes phréatiques et de favoriser la biodiversité. Bref, d'améliorer notre qualité de vie ! Notre commune s'est engagée volontairement dès l'année passée dans cette démarche.

Donc ... les herbes poussent !

Alors nous comptons sur vous pour nous aider à enlever ces 'indésirables'. Nous rappelons qu'un arrêté municipal stipule que les habitants doivent désherber les bordures de trottoir et balayer les caniveaux devant leur habitation.

Si l'état de santé de vos voisins est fragile, donnez leur un petit coup de main.

Bibliothèque 'Livre service'

Prenez, déposez !

Suite à notre appel, plusieurs personnes du village sont venues nous déposer des livres en mairie.

Le principe du 'livre service' est simple : chacun est libre de déposer et/ou de prendre le livre de son choix. Romans, essais, BD, album jeunesse... Tous les ouvrages déposés puis redéposés changent ainsi de main pour entamer une nouvelle vie.

Pour faciliter cette circulation en 'livre service', les livres ont été déposés dans la bibliothèque du hall de secrétariat de mairie en fonctionnement libre.

Circulation sur les chemins d'exploitation

La circulation sur les chemins en calcaire de l'association foncière, qui ont été aménagés dans le cadre des travaux du remembrement, n'est pas autorisée pour les particuliers qui n'ont pas de parcelles riveraines à ces chemins. Trop de voitures, de quads qui n'ont rien à y faire circulent sur ces chemins. Aussi nous vous demandons de faire des efforts, dans l'intérêt de tous, y compris de vos portemonnaie, pour maintenir ces chemins en bon état.

Heure des tontes



Les plages horaires pendant lesquelles vous pouvez tondre, mais aussi utiliser motoculteur, tronçonneuse, bétonnière ou tout autre appareil bruyant, sont :

en semaine de 8H00 à 20H00, le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Aires de jeux

Des travaux de fondation sont nécessaires pour implanter les nouveaux jeux qui agrémenteront les aires de jeux des cités et du terrain de sport. Ils seront réalisés pendant l'été lors des congés des conseillers municipaux.

Garderie périscolaire

Les travaux pour transférer la garderie au 8 rue de la poste avancent. Notre objectif est que la garderie puisse à la rentrée être transférée dans ce local.

Mercredi 28 juin, les enfants de la garderie ont présenté à leurs parents un spectacle de fin d'année.



Cette année, 25 enfants ont fréquenté la garderie. L'équilibre financier est quasi atteint grâce aux aides de l'Etat pour les postes. Sans ces aides, ce service n'aurait pas pu voir le jour. Le contrat d'Alexie, animatrice de la garderie depuis deux ans, arrivent à son terme début septembre. Une annonce a été adressée à pôle emploi pour recruter un nouvel animateur. Le travail d'Alexie a été chaleureusement salué à la fin du spectacle le 28 juin.



Trottinette et un doudou girafe recherchent propriétaire !

Ils sont hébergés à la mairie.

Une personne a perdu ses lunettes de vue sur le sentier

de randonnée des 4 bans. Si vous les retrouvez, merci de venir les déposer au secrétariat de mairie.

Exposition

La promotion 2015 - 2017 de la formation Créateur Verrier du Cerfav présente ses projets de diplôme lors de l'exposition "Matière à réfléchir" du 1er juillet au 5 novembre 2017 à la Galerie-atelier du Cerfav.

Intitulée implicitement « Matière à réfléchir », l'exposition illustre l'aboutissement des réflexions et du questionnement de neuf créateurs autour du verre.

Matière
à réfléchir

Mairie de Vannes-le-Châtel

mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

www.vannes-le-chatel.mairie54.fr

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois :

8h30 - 12h30

Actualités

Retour en images sur les animations des mois de mai et juin !

Première édition de l'Art'off, une belle réussite

Les bénévoles de la MJC actifs



Fête de la musique

La MJC a réédité samedi 24 juin son traditionnel rendez-vous musical pour célébrer la fête de la musique. 6 groupes locaux ont accepté de venir gratuitement pour présenter leurs répertoires.

Malgré la vive concurrence, un flot régulier de personnes, dont 150 habitants du village, est venu découvrir les créations de ces groupes locaux qui se produisaient sur une scène fraîchement rénovée par les Lard of Death.



30^{ème} édition des 4 bans

Nous étions 250 réunis sous le chapiteau.

L'ambiance était chaleureuse, musicale et ensoleillée l'après midi ! Un grand merci à l'équipe Pizza ! Les villageois les ont adorées.



Journée nationale de la Pêche

Les bénévoles des Pri'mates et des Hameçons de l'Aroffe ont proposé une matinée 'découverte de la pêche' aux enfants du village âgés de 7 à 14 ans à l'étang d'Allamps. Malgré la fraîcheur, petits et grands étaient ravis !



A venir :

La brocante aux cités en raison du faible nombre d'inscription a été annulée.

Festivités de la fête nationale



Rendez-vous sous la halle le 13 juillet :

Jeux pour les enfants à partir de 17h30.

Apéritif offert par la municipalité à 19 h.

Repas tiré du sac,

barbecue à disposition

Bal et tir de feu d'artifices

Une douzaine de jeunes accompagnée par des animateurs du MRJC, mouvement d'éducation populaire, de la MJC et de la commune, prépare une soirée concert qui se déroulera au village le 2 septembre. Tourn'sol est le nom de leur festival